

La lettre d'info de la Fédération des Chasseurs 76

En direct des territoires



QUE FAIRE SI JE DÉCOUVRE UN ANIMAL MORT?

Lors de chasses en plaine, il n'est malheureusement pas rare de découvrir un animal mort. Si le cadavre est frais, vous pouvez contacter votre technicien de secteur qui vous donnera la marche à suivre. Nous sommes particulièrement intéressés pour collecter des cadavres de perdrix grises. Ces animaux sont conduits au laboratoire vétérinaire départemental de Rouen et analysés. Les frais d'analyses sont pris en charge par votre fédération. Le découvreur reçoit systématiquement le résultat d'analyse accompagné des explications sur l'éventuelle maladie détectée.

J. Sautreuil

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES GIC DANS LE PAYS DE CAUX... DU CHANGEMENT

La période des AG de GIC prend fin. Place maintenant à la chasse ! Deux GIC de la région Fauvillaise ont changé de Président cette année. Pour le GIC de la Rosière, suite au décès de M. Noël Gilbert, c'est Alain Anquetil, chasseur sur la commune d'Ypreville Biville, qui, lors de la dernière Assemblée Générale de ce groupement a été élu Président. Messieurs Blondel Hervé, Masseline Rémi et DE Carpentry Nicolas sont également élus Vice-Président, Trésorier et Secrétaire. Depuis la démission de Stéphane Le Noe, le GIC Du Vogosse n'avait plus de Président. Lors de sa dernière assemblée, les adhérents présents ont élu un nouveau Président en la personne de M Frébourg Arnaud. Il sera assisté dans sa tâche par Jean-Marie Maleuvre Patrick De Montfort.

L. Boucher Noël

LA COLLECTE DES CONSTATS DE DOMMAGE : UNE NÉCESSITÉ POUR DÉFENDRE LA LISTE DES NUISIBLES

La collecte des constats de dommages est une priorité pour maintenir la liste des nuisibles qui sera révisée au printemps. Nous relançons régulièrement nos chasseurs et piégeurs sur ce sujet. Bon nombre d'entre eux participent déjà à cette collecte et chacun doit s'investir sur ce dossier. Si vous êtes victime ou connaissez des personnes dans votre entourage victimes de dégâts dus aux nuisibles, vous pouvez télécharger ces constat de dommages sur notre site Internet : [constat de dommage](#). Il est également possible de remplir ce constat directement en ligne : [constat dommage en ligne](#).

Vous pouvez également prospecter votre commune pour collecter des informations sur des dégâts commis sur les élevages, les cultures ou le matériel.

Rappel : ce constat n'a pas pour but l'obtention d'une indemnisation, mais est utile dans le cadre du dossier « classement des espèces nuisibles ». C. Barre

CONSTAT DE DOMMAGES

SI VOUS SUBISSEZ DES DOMMAGES PAR LES PRÉDATEURS
Ce document est l'obligation pour la constatation de la liste des nuisibles
POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ LA FDC76 OU L'AP76

A retourner à la Fédération des Chasseurs de la Seine-Maritime
Route de l'Etang - BP13 - 76890 Belleville en Caux - Tél : 02.35.60.35.97

1 constat par espèce

N° Sousigné: _____

NOM et PRÉNOM: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

ESPECES CAUSE (COCHER UNE SEULE ESPECES*)

<input type="checkbox"/> RENARD	<input type="checkbox"/> FOUINE	<input type="checkbox"/> FUSTON	<input type="checkbox"/> CORNILLE NOIRE
<input type="checkbox"/> BELETTE	<input type="checkbox"/> ETOURNEAU SANGONNET	<input type="checkbox"/> RAT MUSQUE	<input type="checkbox"/> RAGONNIN
<input type="checkbox"/> PREVAIARD	<input type="checkbox"/> CORBEAU FREUX		

TYPE DE DEGATS (COCHER UNE SEULE CASE)

<input type="checkbox"/> DEGATS SUR ELEVAGE	<input type="checkbox"/> DEGATS AGRICOLES
<input type="checkbox"/> ATTEINTES MATERIELLES (LAINE DE VERRE, CARLAGES...)	<input type="checkbox"/> AUTRES (A PRÉCISER): _____

SUR LA COMMUNE DE: _____ LE: _____

ANIMAL CAPTURE: OUI NON

ANIMAL OBSERVE: OUI NON

LE PRÉDATEUR EN CAUSE A EFFECTUÉ LES DEGATS SUIVANTS:
Exemple: 1 lapin et 1 canard cabot, 1 rat musqué, 1 rat de terre, 1 chat de ferme, 1 hérisson, etc...

MONTANT ESTIMÉ DES DOMMAGES: _____ €.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits.

Fait à _____ le _____

SIGNATURE

*Après examen des indices constatés sur le terrain

En direct du pôle REZH'EAU

ÉDUCATION À LA NATURE À VALMONT AVEC LA FÉDÉRATION

La sixième édition de la semaine de l'eau organisée par la Fédération des chasseurs de Seine-Maritime, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie a fait étape à Valmont du 2 au 6 octobre dernier.

13 Classes des cycles 2 et 3 du canton de Valmont se sont succédées tout au long de la semaine sous la conduite des techniciens animateurs de la fédération des chasseurs et de la fédération des pêcheurs. Au programme : la découverte de la vie aquatique avec une pêche ludique dans les sources du Vivier de la Valmont, à des fins de détermination. La mise en évidence du cycle de l'eau avec des démonstrations de ruissellement et d'érosion. Enfin une approche de la biodiversité avec l'observation détaillée des oiseaux et des mammifères zones humides.

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme d'éducation à la nature de la Fédération des chasseurs (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique). Mais c'est aussi une action multi partenariale qui a eu le mérite de réunir différents pôles de compétences :

- L'Education Nationale (organisation et répartition des classes)
- La Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique (pour l'animation)
- L'Association locale de pêche : « la Truite cauchoise » (pour une exposition)
- La ville de Valmont (pour la mise à disposition de la salle du Vivier).
- Les associations de chasse spécialisées : la chasse en famille et l'Association des Utilisateurs Gestionnaires de la Vallée de la Durdent (montage et démontage).
- Le syndicat mixte des bassins versants de la pointe de Caux (prêt de maquettes).

D. Vestu & G. Guilbert



RESTAURATION DE TOURBIÈRES : C'EST PARTI !

Les travaux de restauration de tourbières dégradées par déboisements et étrépage localisé dans le pays de Bray Humide ont commencé mi-septembre. Deux jours ont été nécessaires pour l'abattage de l'ensemble des arbres. Désormais, les opérateurs débardent et évacuent l'ensemble des rémanents en dehors de la tourbière en veillant à ne pas compacter la tourbière (utilisation de plaques anti-enfouissement) ni porter atteinte à certaines espèces à forte valeur patrimoniale telle que la canneberge. Les travaux se poursuivront jusqu'à fin octobre avant notamment le dessouchage de l'ensemble des sujets abattus et la réalisation de placettes d'étrépage.

P. Levesque